

EXTRAIT du REGISTRE

des
DÉLIBÉRATION

2025054

du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 001-210102901-20251027-2025054-DE

Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres**Afférents au Conseil Municipal :** 15**En exercice :** 15**Présents :** 11**Votants :** 13

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept octobre à 18h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

Date de la convocation

21/10/2025

Date d'affichage

21/10/2025

Présents : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Florence DE POUMEYROL, Gérard FLEJOU, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul VERNAY, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul SAISET.

Absents excusés : Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL et Frédéric MALBOS.

Absents : Néant

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE MEXIMIEUX AVEC PEROUGES ET BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2009, il avait été décidé de mettre en commun les agents de la police municipale de Meximieux avec les communes de Pérouges et Bourg-Saint-Christophe respectivement à hauteur de 1h et 5h conformément aux dispositions des articles L512-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatifs à la mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements. Bourg-Saint-Christophe et Pérouges procèdent au remboursement des frais de personnel et d'équipement proportionnellement au temps de travail des agents sur leur territoire et conformément aux dispositions de la convention de mise en commun jointe à la présente délibération.

Elle explique que cette convention étant arrivée à terme, il convient d'en prendre une nouvelle, cette mise en commun étant bénéfique aux trois communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **ACCEPTE** les termes de la convention de mise en commun des agents de la police municipale de Meximieux avec les Communes de Bourg-Saint-Christophe et Pérouges jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise en commun des agents de la police municipale de Meximieux avec les Communes de Pérouges et Bourg-Saint-Christophe jointe à la présente délibération ainsi que les éventuels avenants à venir ;
- **DIT** que les dépenses et les recettes seront affectées au budget communal.

Le secrétaire,
Florence DE POUMEYROL



A Pérouges,
Le Maire,
Nathalie MICOLAS